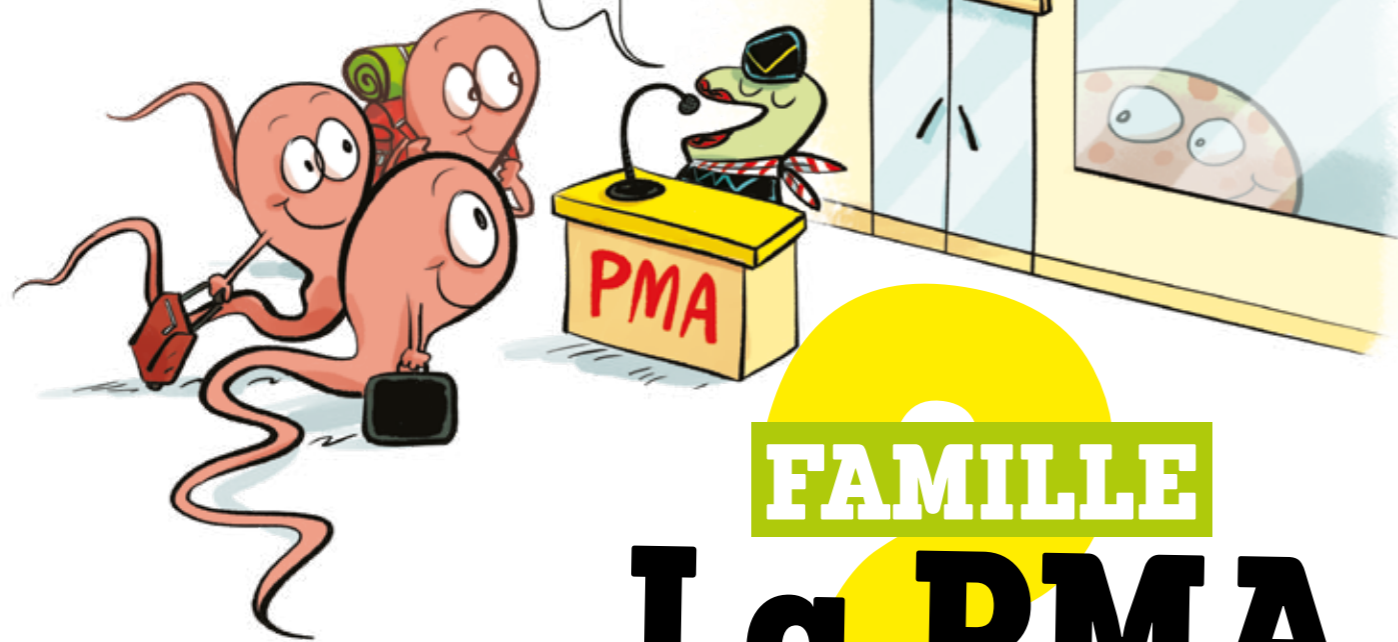


EMBARQUEMENT
DANS 5mn !



FAMILLE

La PMA

en 5 questions

Aujourd'hui, un homme et une femme peuvent se faire aider par la médecine pour avoir un enfant. C'est la procréation médicalement assistée. En France, un projet de loi rendrait possible son recours à tous les couples et à toutes les femmes.

PAR ALEXANDRA DA ROCHA / PAR BOB

1 LA PMA, C'EST QUOI ?

La "procréation médicalement assistée" désigne les techniques médicales qui permettent la rencontre artificielle (sans rapport sexuel) d'un **spermatozoïde** et d'un **ovocyte** afin de commencer une grossesse.

VIVE LA SCIENCE !

1/32

LE CHIFFRE

On estime qu'environ un enfant sur 32 naît d'une PMA (25 000), conçu en majorité (70 %) à partir d'une FIV. En 2017, 146 000 tentatives de PMA ont été réalisées. Toutes n'ont pas réussi et abouti à la naissance d'un enfant.

2 COMMENT FAIT-ON ?

▶ Avec l'**insémination artificielle**, le médecin introduit des **spermatozoïdes** dans l'utérus. Les spermatozoïdes rejoignent ensuite l'**ovocyte** et la **fécondation** se fait naturellement.

▶ Avec la **fécondation in vitro** (FIV), la fécondation a lieu à l'extérieur du corps de la femme. Elle se fait en laboratoire grâce à l'intervention d'un médecin. L'embryon ou les embryons obtenus sont ensuite placés dans l'utérus. Ce procédé est récent : la première FIV en France donna naissance à Amandine en 1982.

▶ Dans les deux cas, un des deux gamètes (spermatozoïde ou ovule) peut venir d'un **donneur**. Seules 5 % des PMA se font avec donneur.

Nos experts
Merci à l'Agence de biomédecine et à Maître Aurélie Thuégaz, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille.

C'EST POUR QUI ?

Aujourd'hui, la PMA est réservée à deux types de couples.

- ▶ Les couples composés d'un homme et d'une femme (dits hétérosexuels), mariés ou qui vivent ensemble depuis au moins deux ans. À condition que les médecins aient diagnostiqué une **stérilité**.
- ▶ Elle est aussi autorisée aux couples qui risquent de transmettre une maladie grave à leur enfant ou à leur conjoint par voie sexuelle.

BON...
TU TE DÉCIDES
OU QUOI ?



Qu'il y ait eu donneur ou pas, rien n'oblige les parents à dire à leur enfant qu'ils sont nés après une manipulation médicale. Ce n'est indiqué pour le moment dans aucun papier officiel.



QU'EST-CE QUI FAIT DÉBAT ?

▶ Ceux qui sont "pour" avancent l'égalité du droit pour toutes les femmes à avoir un enfant. Que la famille soit composée d'un homme et une femme, d'une femme seule ou d'un couple de femmes.

▶ Ceux qui sont "contre" estiment que tous les enfants doivent avoir le droit d'avoir un père et une mère. Même s'il existe des enfants qui naissent sans père (père décédé avant la naissance, femmes qui ont un enfant sans savoir ou dire qui est le père, etc.), ce n'est pas à l'État de rendre possible cette situation.

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

Demain, l'accès à la PMA pourrait être ouvert à toutes les femmes.

▶ Parce qu'un projet de loi de bioéthique (MDA 406) actuellement en débat au Parlement pourrait étendre l'accès à la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes (voir encadré).

▶ C'est une promesse de campagne du Président Emmanuel Macron pour répondre à une évolution de la société où les familles ne sont plus seulement composées d'un père et d'une mère. Aujourd'hui en France, certains enfants naissent déjà d'une femme seule ou d'un couple de femmes. Leurs mères sont parties faire une PMA dans des pays où c'est légal (Espagne, Danemark, Belgique, etc.).

L'ESPAGNE...
SES TAUREAUX, SES TAPAS,
SON FLAMENCO...

... SA PMA...



Dico

QUE CHANGERAIT LA LOI ?

>> Les couples ne devraient plus être stériles pour accéder à la PMA.

>> Elle serait ouverte à toutes les femmes, c'est-à-dire aussi aux femmes seules et aux couples de femmes (homosexuelles).

>> Les enfants nés d'une PMA d'un couple de femmes auraient deux mères sur leur extrait de naissance.

>> Après 2020, ceux qui sont nés d'une PMA avec donneur pourraient à leur majorité (18 ans) connaître l'identité du donneur. Mais ils ne pourraient jamais être reconnus comme son enfant.

>> La **GPA**, gestation par autrui, reste interdite en France. Elle n'est pas concernée par ce projet de loi.

Spermatozoïde Cellule reproductrice masculine.

Ovocyte (ou ovule) Cellule reproductrice féminine stockée dans les ovaires depuis la naissance.

Fécondation Rencontre entre un ovocyte et un spermatozoïde.

Donneur Homme ou femme qui donne des gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes). En France, ce don est gratuit et anonyme.

Stérilité Incapacité d'engendrer une grossesse.

GPA Fait de porter un enfant à la place de parents qui désirent un enfant.